

## **Comité d'audit de l'OMPI**

**Dix-neuvième réunion<sup>1</sup>**

**Genève, 25 novembre – 3 décembre 2010**

### **RAPPORT**

*adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance*

---

<sup>1</sup> Les 18 premières réunions de l'organe ont eu lieu sous son ancien intitulé, à savoir "Comité d'audit".

TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>3</b>
<b>Point 2 de l'ordre du jour : séance à huis clos</b> .....	<b>3</b>
<b>Point 3 de l'ordre du jour : procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance</b> .....	<b>4</b>
<b>Point 4 de l'ordre du jour : programme de réorientation stratégique et programme de cessation volontaire de service</b> .....	<b>6</b>
<b>Point 5 de l'ordre du jour : contrôles internes</b> .....	<b>8</b>
<b>Point 6 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions</b> .....	<b>10</b>
<b>Point 7 de l'ordre du jour : réunion avec le vérificateur externe des comptes</b> .....	<b>11</b>
<b>Point 8 de l'ordre du jour : réunion avec le jury de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance</b> .....	<b>12</b>
<b>Point 9 de l'ordre du jour : réunion avec les représentants d'États membres</b> .....	<b>12</b>
<b>Point 10 de l'ordre du jour : questions diverses</b> .....	<b>14</b>

## INTRODUCTION

1. La dix-neuvième réunion de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (ci-après dénommé "organe" ou "OCIS") a eu lieu du 25 novembre au 3 décembre 2010. Étaient présents MM. Gian Piero Roz (président), Khalil Issa Othman (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Pieter Zevenbergen.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'organe a examiné la requête des États membres à l'effet qu'il participe à la procédure de sélection des membres de l'OCIS, les nouveaux membres entrant en fonctions en février 2011. À la suite de délibérations approfondies, l'organe est convenu d'entreprendre un examen des candidatures à l'OCIS, malgré le fait qu'il aurait préféré consacrer la dernière réunion des membres actuels à des questions matérielles pour faciliter la passation de pouvoir aux nouveaux membres.
3. L'organe a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans l'annexe I.
4. Eu égard au mandat confié à l'organe par l'Assemblée générale de l'OMPI s'agissant de participer à la procédure de sélection des nouveaux membres de l'OCIS et compte tenu de la soumission tardive de certains documents de travail, l'organe a décidé de se limiter à des audiences orales avec des fonctionnaires de l'OMPI.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE A HUIS CLOS

5. L'organe a noté qu'il s'agissait de la dernière réunion des membres actuellement en fonctions, après cinq années d'exercice, le premier mandat de deux ans ayant été prolongé de trois années, puis de deux fois une année en attendant la révision de la composition et de la politique de renouvellement par les États membres.
6. L'organe a procédé à un examen des délibérations du Comité du programme et budget (PBC) à sa quinzième session et de l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-neuvième session (20<sup>e</sup> session ordinaire) et a pris note avec gratitude des déclarations faites par les États membres et par le directeur général sur les travaux de l'organe et sa contribution au cours des cinq dernières années.
7. L'organe a pris note du Rapport du Groupe de travail sur les questions relatives au Comité d'audit (document WO/GA/39/13), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale à la suite d'une recommandation du Comité du programme et budget. Il s'est félicité des décisions figurant dans le rapport relatives à
  - a) un changement d'intitulé du Comité d'audit, recommandé par le comité lui-même;
  - b) une officialisation des séances d'information entre les États membres et le comité;
  - c) la poursuite des délibérations du groupe de travail sur les recommandations du comité, notamment celles figurant dans le rapport du comité sur l'"évaluation du travail et du fonctionnement du Comité d'audit de l'OMPI"<sup>2</sup>, notamment
    - la création, au sein de l'OMPI, d'"un nouvel organe directeur plus fonctionnel, se réunissant plus fréquemment que le Comité du programme et budget", et

---

<sup>2</sup> Document WO/GA/38/2.

- “l’aide apportée au Comité d’audit par le Secrétariat de l’OMPI, et le statut des membres du Comité d’audit au sein de la structure de l’OMPI”<sup>3</sup>;
  - d) la prorogation d’une année du mandat sans droit de vote des deux experts sélectionnés par le comité en 2006, en vue de faciliter la transition vers le nouvel organe<sup>4</sup>.
8. L’organe a pris note de la décision du directeur général de reconduire le contrat du directeur actuel de la Division de l’audit et de la supervision internes jusqu’au 14 janvier 2012. De l’avis de l’organe, cela créera une rupture de continuité puisque le nouveau vérificateur externe des comptes et le nouvel auditeur interne prendront leurs fonctions au même moment.
9. L’organe recommande que le directeur général publie un avis de vacance de poste dès que possible afin que le futur directeur de la Division de l’audit et de la supervision internes entre en fonctions d’ici à la mi-2011. Cela permettra d’assurer un passage de pouvoir en bonne et due forme pour cette fonction importante et de limiter tous risques liés à une prise de fonctions simultanée du vérificateur externe des comptes et de l’auditeur interne.

### **POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR : PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES DE L’ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE**

10. L’organe a pris note de la procédure de sélection des nouveaux membres de l’OCIS approuvée par l’Assemblée générale. L’appel à candidatures s’est fait selon une double approche, à savoir a) des annonces publiées sur le site Web de l’OMPI et d’autres organismes de l’ONU ainsi que dans *The Economist* et *Le Monde* et b) une lettre du directeur général invitant les États membres à soumettre des candidatures. Un jury de sélection, composé de représentants des groupes de l’OMPI, a aussi été établi.
11. L’organe a examiné les critères, évaluations et procédures exposés dans le rapport du groupe de travail (document WO/GA/39/13) ainsi que la grille et les coefficients d’évaluation retenus par le jury de sélection après consultation de l’organe.
12. Il a noté que le jury de sélection avait été chargé de procéder à un premier tri parmi les candidatures et de ne transmettre à l’OCIS que celles qui, selon lui, remplissaient les conditions requises pour la suite de la procédure. Le jury de sélection a toutefois décidé de considérer que toutes les candidatures remplissaient les conditions requises et a transmis à l’OCIS 100 candidatures, après avoir supprimé le nom et la nationalité des candidats.
13. Conformément à la procédure approuvée par l’Assemblée générale, compte tenu du nombre important de candidatures transmises à l’OCIS, celui-ci a décidé de recourir aux services d’un consultant externe indépendant pour une première analyse des candidatures, en regroupant comme suit les critères figurant dans la grille d’évaluation :
- 1. connaissances linguistiques : connaissance pratique du français ou de l’anglais;
  - 2. compétences en matière de supervision (audit interne, audit externe, Comité d’audit, gestion des risques, évaluation);

---

<sup>3</sup> Paragraphe 4.i) et ii) du document WO/GA/39/13.

<sup>4</sup> Paragraphe 16 du document WO/GA/39/13.

3. compétences financières et comptables (comptabilité/normes IPSAS; finances/trésorerie);
4. compétences en matière d'administration et de gestion (ressources humaines; compétences juridiques; gestion générale; expérience de la gestion dans une organisation de taille analogue; gestion/administration, au niveau de la direction, dans le système des Nations Unies);
5. éthique;
6. informatique;
7. compétences en propriété intellectuelle et connaissance de l'OMPI (connaissances techniques en matière de propriété intellectuelle; environnement international de la propriété intellectuelle; structure de gestion/de reddition de comptes à l'OMPI);
8. expérience internationale (expérience intergouvernementale; expérience internationale);
9. travail en comité; rédaction de rapports.

14. À chaque critère d'examen ont été affectés les coefficients suivants :

Critère n° 1 :	1 point
Critère n <sup>os</sup> 2 à 4 :	2 points
Critère n <sup>os</sup> 5 à 9 :	1 point

Le critère n° 1 visait à évaluer les candidats en fonction de leurs connaissances linguistiques et des pays où ils avaient étudié ou résidé durant leur carrière. Les autres critères visaient à évaluer leur expérience professionnelle.

15. L'expert a appliqué la méthode susmentionnée aux 100 formulaires de candidature. Après avoir examiné les scores totaux obtenus et débattu de la méthodologie et des résultats avec le consultant, l'organe a décidé de fixer à cinq sur neuf le score minimal pour que la candidature fasse l'objet d'un examen détaillé par l'organe. En conséquence, 44 candidatures ont été évaluées en détail par tous les membres de l'organe.
16. L'OCIS a aussi vérifié le travail du consultant extérieur sur un échantillon de 10 candidatures (cinq candidatures retenues et cinq autres n'atteignant pas le score minimal indiqué au paragraphe 15). L'organe a ainsi acquis la certitude que les critères avaient été appliqués d'une manière cohérente et que le score minimal semblait approprié.
17. En outre, l'organe a examiné toutes les candidatures ayant obtenu un score inférieur à cinq afin de vérifier qu'il n'y avait pas eu d'erreur ni d'omission. Il en a conclu qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une évaluation détaillée de ces demandes.
18. Trois cent quatre-vingt-seize (9 x 44) formulaires d'évaluation ont été remplis par des membres de l'OCIS et les résultats ont été insérés dans une grille d'évaluation synthétique. Le résultat global reflète les évaluations individuelles effectuées par les membres de l'OCIS sur la base des renseignements fournis par les candidats, qui pouvaient varier. Toutefois, les scores combinés ont paru acceptables aux membres de l'OCIS.
19. L'OCIS a établi deux tableaux à l'intention du jury de sélection (voir le point 8 de l'ordre du jour ci-dessous) :  
Tableau n° 1 : candidatures classées par score global obtenu; et  
Tableau n° 2 : candidatures classées par groupe de compétences (voir le paragraphe 13).

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE REORIENTATION STRATEGIQUE  
ET PROGRAMME DE CESSATION VOLONTAIRE DE SERVICE**

20. Les documents soumis à l'organe sont énumérés dans l'annexe II.
21. L'organe a rencontré M. Ambi Sundaram, sous-directeur général, Mme Thérèse Dayer, directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines, Mme Chitra Narayanaswamy, directrice par intérim de la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes, Mme Magdi Bona, chef de la Section du budget et M. Wijnand De Wit et Mme Anna Viegner, consultants extérieurs.
22. L'organe a été saisi d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique (PRS) (voir l'annexe II) et un exposé a été présenté.
23. L'organe a noté ce qui suit :
  - a) en ce qui concerne les initiatives relevant du PRS, la planification de 14 d'entre elles a été finalisée; des travaux sont en cours pour deux d'entre elles (système de contrôle interne et renforcement de la culture interne) et trois d'entre elles sont en suspens (cadre réglementaire pour la gestion des ressources humaines, bureaux extérieurs et restructuration);
  - b) des points de référence et des instruments de mesure des progrès accomplis ont été définis;
  - c) les coûts pour l'exercice biennal en cours sont estimés à 4 millions de francs suisses, dont 2,24 millions ont été affectés dans le cadre du budget approuvé pour 2010-2011 et 1,68 million sont à prélever sur les ressources non affectées approuvées pour le même budget;
  - d) des fonds supplémentaires, dont le montant est estimé à environ 1,4 million de francs suisses, devraient être nécessaires pour le prochain exercice biennal. Cette estimation ne tient pas compte des cinq initiatives pour lesquelles le descriptif de projet manque toujours (voir le paragraphe 23.a));
  - e) les dépenses de personnel dans les secteurs fonctionnels pour les activités en rapport avec les initiatives relevant du PRS n'ont pas été incorporées. Des coûts supplémentaires, approuvés séparément par les États membres, se rapportent au Plan stratégique à moyen terme (PSMT). Les coûts relatifs au système intégré de planification des ressources de l'Organisation ont, bien entendu, été exclus.
24. L'organe a reçu des informations sur le registre initial d'atténuation des risques, établi par la direction. Comme à d'autres occasions<sup>5</sup>, l'organe a estimé que les principaux risques pesant sur la réussite du PRS étaient liés à la participation et à l'appui de l'ensemble du personnel et aux qualifications nécessaires pour administrer et mettre en œuvre le programme. De fait, il a estimé que les lacunes en matière de ressources humaines mentionnées dans l'étude bureau par bureau en 2007, notamment la pénurie de gestionnaires qualifiés, étaient loin d'avoir été réglées. Les faiblesses actuelles du Département de la gestion des ressources humaines identifiées par la direction pourraient en outre avoir une incidence négative sur la mise en œuvre du PRS.

---

<sup>5</sup> Voir le paragraphe 9.i) du WO/AC/13/2, le paragraphe 29.b) du document WO/AC/7/2 et le paragraphe 24.b) du document WO/AC/6/2.

25. L'organe recommande que cette question soit examinée de manière plus approfondie par les futurs membres de l'OCIS.
26. L'organe s'est félicité des informations reçues à propos du PRS depuis le début de 2010. Il avait déjà rendu un avis positif sur le cadre conceptuel ayant abouti à sa création. L'interdépendance, à un niveau stratégique, avec le cadre international de propriété intellectuelle actuel et le risque qui en découle, pour l'Organisation, de perdre de son utilité, sous-tendent la décision de la direction de mettre en place le PRS, comme cela a été démontré à l'organe. L'organe est toutefois convaincu que la réussite du programme, notamment en ce qui concerne la participation et l'adhésion du personnel – et éventuellement, des États membres – dépend dans une très large mesure d'une meilleure explication de cette interdépendance.
27. L'organe recommande que cette question fasse l'objet d'un suivi permanent de la part des futurs membres de l'OCIS.
28. L'organe a réitéré une recommandation faite à sa dix-septième réunion, relative à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le "Bilan de l'examen des procédures de contrôle interne à l'OMPI et de l'évaluation des insuffisances en la matière" (document IA/01/2010, daté du 20 juin 2010), selon laquelle "le Bureau de gestion du projet relatif au PRS utilise régulièrement l'instrument d'analyse et d'évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures de contrôle au niveau des entités à l'OMPI contenu dans le rapport, en vue de fournir à l'Équipe de la haute direction (en particulier les responsables des différentes initiatives au sein de l'Équipe de la haute direction) un instrument de suivi des progrès accomplis dans l'élimination de ces insuffisances"<sup>6</sup>.
29. L'organe a pris connaissance d'une note et d'un exposé sur les grands principes guidant l'Organisation en ce qui concerne l'utilisation et la répartition des 87 postes devenus vacants à la suite du programme de cessation volontaire de service. Il a été informé de la procédure appliquée avec les chefs de programme pour définir leurs besoins en ressources humaines, qui a conduit à la décision de pourvoir 55 postes en interne et 28 postes en externe (également ouverts aux candidats internes). Aucune décision n'a été prise jusqu'à présent en ce qui concerne les quatre postes restants. L'organe a été informé, d'une part, de la décision d'adopter une procédure accélérée afin d'avoir une "opportunité ou possibilité" de titulariser des agents temporaires et, d'autre part, de l'ordre de priorité établi pour le traitement des vacances de postes. L'organe s'est félicité de la consultation prévue avec le Conseil du personnel à propos des procédures ci-dessus.
30. L'organe a rappelé ses demandes antérieures concernant la méthodologie appliquée par le Secrétariat aux fins de la restructuration entreprise en 2009, qui pourrait servir de base à l'"analyse des ressources humaines secteur par secteur" en vue de la réaffectation des postes devenus vacants à la suite du programme de cessation volontaire de service<sup>7</sup>. L'organe avait l'intention d'examiner en détail cette méthodologie ainsi que le tableau de répartition des effectifs et les organigrammes à sa dix-neuvième réunion<sup>8</sup>. Mais, compte tenu de l'autre priorité qui lui a été confiée par le PBC, il n'a pas été en mesure de traiter cette question. Il recommande donc que les futurs membres de l'OCIS procèdent à cet examen.

---

<sup>6</sup> Paragraphe 63.c) du document WO/AC/17/2.

<sup>7</sup> Paragraphe 61.g) du document WO/AC/16/2.

<sup>8</sup> Paragraphe 19 du document WO/AC/18/2.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTROLES INTERNES

31. Les documents soumis à l'organe sont énumérés dans l'annexe II.
32. L'organe a examiné les rapports et mémorandums ci-après émanant du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes :
  - Manuel de procédure en matière d'enquêtes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 2 août 2010;
  - politique en matière d'enquêtes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 2 août 2010;
  - mémorandum adressé par M. Treen au directeur général, daté du 24 novembre 2010, intitulé "Recommandations relatives à la supervision – mise à jour, novembre 2010" avec pièces jointes intitulées "Recommandations relatives à la supervision – statistiques, novembre 2010" et "Recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre – extrait, novembre 2010";
  - *rapport de AC/17 et AC/16* : document IA/04/2009 intitulé "Rapport d'audit final sur le processus de création de recettes au titre du PCT", avec mémorandum d'accompagnement adressé par M. Treen au directeur général, tous les deux datés du 4 novembre 2009;
  - *rapport de AC/17 et AC/16* : document IA/06/2009 intitulé "Rapport d'audit final sur le processus de création de recettes au titre des systèmes de Madrid et de La Haye", avec mémorandum d'accompagnement adressé par M. Treen au directeur général, tous les deux datés du 21 décembre 2009;
  - rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes (juillet 2009 – juin 2010) sur les recommandations des vérificateurs externes des comptes, daté du 20 juillet 2010;
  - mémorandum adressé par M. Treen au directeur général, daté du 23 novembre 2010, intitulé "Planification révisée de l'audit interne pour l'exercice biennal 2010-2011";
  - Rapport d'audit interne sur la trésorerie et la gestion de trésorerie (document IA/06/2010), daté du 25 novembre 2010;
  - Rapport d'audit interne final sur le processus de création de recettes concernant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (document IA/02/2010), daté du 17 août 2010;
  - Rapport d'audit final sur l'examen de la question des consultants recrutés sur le plan local (document IA/05/2010), daté du 20 septembre 2010.
33. L'organe n'a pas pu rencontrer le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, dont l'absence ne lui avait pas été communiquée à l'avance. À ce propos, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes n'a pas répondu à une demande d'information sur ses disponibilités, envoyée le 3 novembre 2010 par le Secrétariat de l'OCIS, ni à une notification datée du 17 novembre, accompagnée d'un projet d'ordre du jour, de la date et de l'heure prévues pour son entretien. Il était indiqué que l'OCIS se réunissait à partir du 25 novembre. Si le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes avait avisé de son absence prévue pour la semaine du 29 novembre, l'organe n'aurait eu aucune difficulté à organiser un entretien pour le 25 ou le 26 novembre alors qu'il était présent.
34. Deux membres de la Division de l'audit et de la supervision internes se sont rendus à l'entretien mais n'avaient ni le pouvoir, ni le mandat, ni les connaissances nécessaires pour traiter toutes les questions à examiner. Ayant été informé par ces derniers de l'absence du directeur, l'organe a décidé de ne pas maintenir l'entretien et, en outre, de porter cet incident à la connaissance du directeur général au moyen d'une lettre. Il a

estimé que le fait que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes n'ait pas annoncé son absence était un acte grave. En effet, l'organe n'a pas été en mesure d'utiliser le temps restreint qui lui était imparti pour s'acquitter du mandat confié par les États membres de l'OMPI, à savoir leur donner des avis sur des questions éminemment importantes et sensibles concernant les contrôles internes à l'OMPI qui, de l'avis de l'organe, sont loin de fonctionner avec une efficacité acceptable. Le directeur général peut souhaiter examiner ce comportement à la lumière des dispositions du Statut et règlement du personnel et des Normes de conduite éventuellement applicables.

35. L'organe recommande que cette question fasse l'objet d'un suivi à la première réunion de l'OCIS dans sa nouvelle composition.

#### A. EFFECTIF DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

36. L'organe a été informé que la procédure de recrutement visant à pourvoir les deux postes de haut niveau vacants au sein de la Division de l'audit et de la supervision internes était toujours en cours. Il invite instamment la direction à accélérer la procédure de recrutement, conformément aux assurances renouvelées par le directeur général aux États membres lors de l'Assemblée générale et des sessions du PBC en réponse aux préoccupations exprimées par plusieurs États membres.

#### B. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

37. L'organe a aussi noté en le regrettant que la liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre n'avait été soumise que le 24 novembre, c'est-à-dire la veille de sa réunion. L'organe a rappelé que la liste actualisée devait être soumise à l'organe tous les six mois, que les dates des réunions de l'organe étaient rendues publiques et avaient été annoncées dans le rapport sur sa dix-huitième réunion diffusé début octobre 2010 et qu'un arrangement avait été conclu avec le directeur général à la onzième réunion du comité, selon lequel des copies sur papier des documents de travail seraient soumises à l'organe au moins 15 jours avant ses réunions<sup>9</sup>. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision fait aussi une partie des tâches expressément mentionnées dans le mandat de l'OCIS.
38. L'organe recommande que l'OCIS dans sa nouvelle composition examine cette question à sa première réunion.

#### C. ENQUÊTES

39. L'organe a poursuivi son examen du Manuel de procédure en matière d'enquêtes, établi par la Division de l'audit et de la supervision internes et distribué à l'ensemble du personnel le 2 août 2010<sup>10</sup>.
40. L'organe a noté que le manuel énonçait abondamment les pouvoirs dont disposait le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes pour initier et mener une enquête mais contenait peu d'informations sur les droits des membres du personnel faisant l'objet d'une enquête, notamment dans les cas où les allégations donnant lieu à une enquête sur un membre du personnel se révélaient infondées.

---

<sup>9</sup> Paragraphe 9 du document WO/AC/2/11.

<sup>10</sup> Paragraphes 74 à 78 du document WO/AC/17/2.

41. Il a aussi noté avec préoccupation l'absence de dispositions concernant la responsabilité des enquêteurs dans la procédure d'enquête, l'autorité dans ce domaine étant exercée par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes. Tout en souhaitant préserver le caractère indépendant de la fonction de directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, l'organe a estimé que des dispositions sur la responsabilité du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et des enquêteurs dans la conduite des enquêtes et la procédure d'examen de leurs activités par un organe de supervision indépendant devraient être édictées. L'organe a considéré que la situation était préoccupante et qu'elle ne servait guère la cause de la justice. Cette conclusion était aussi étayée par les préoccupations régulièrement exprimées par le personnel à propos des enquêtes.
42. L'organe a rappelé que les enquêtes faisaient partie intégrante du système de justice interne de l'OMPI. Il avait l'impression regrettable que la politique en matière d'enquêtes et le Manuel de procédure en matière d'enquêtes avaient été mis au point en dehors de ce contexte. À sa dix-septième réunion, l'organe avait recommandé que "le Secrétariat procède à un examen d'ensemble des questions relatives à la déontologie dans le cadre du PRS, notamment : le code de déontologie, le Bureau de la déontologie, le médiateur, le système de justice interne, les enquêtes et la révision du Statut et règlement du personnel"<sup>11</sup>. Cet examen n'a toutefois pas été incorporé dans le PRS. L'organe espérait qu'il ferait partie de l'initiative intitulée "Cadre réglementaire pour la gestion des ressources humaines" (initiative n° 7 du PRS), toujours en suspens (voir le paragraphe 23.a)). Dans l'intervalle, l'organe estimait qu'il était nécessaire de mettre en place dès que possible un cadre réglementaire pour contrôler la responsabilité du personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, y compris le directeur de cette division, tout en préservant l'indépendance fonctionnelle nécessaire à la division et à l'auditeur interne.
43. L'organe a aussi rappelé ses précédentes recommandations selon lesquelles des rapports annuels sur l'administration de la justice à l'OMPI et sur les activités du chef du Bureau de la déontologie et du médiateur devaient être régulièrement établis<sup>12</sup>.
44. L'organe espère que l'administration lui soumettra, à sa prochaine réunion, des projets détaillés de mise en œuvre des recommandations qui précèdent.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

45. Les documents soumis à l'organe sont énumérés dans l'annexe II.
  46. L'organe a rencontré M. Ambi Sundaram, sous-directeur général du Secteur administration et gestion, Mme Isabelle Boutillon, secrétaire du Comité de construction; M. Alfio Favero, consultant auprès de la Section des projets de nouvelles constructions de la Division de l'infrastructure des locaux et M. Jean-Daniel Fehr, directeur général de projet chez Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé "pilote").
- A. NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF
47. L'organe a été informé de certains retards dans la livraison du bâtiment prévue initialement pour le 25 novembre 2010. Trois dates ont été retenues pour la livraison finale du bâtiment et la réalisation des abords. Bien que la plus grande partie du

---

<sup>11</sup> Paragraphe 29 du document WO/AC/17/2.

<sup>12</sup> Paragraphes 33 et 78.e) du document WO/AC/17/2 et paragraphe 40.a) du document WO/AC/14/2.

bâtiment ait été livrée et que l'OMPI ait commencé des travaux pour finaliser les aménagements intérieurs, le rez-de-chaussée et des parties du niveau -1 ne sont toujours pas terminés.

48. Étant donné que ces retards ne devraient pas avoir de répercussions sur l'occupation du bâtiment par l'OMPI, et compte tenu du volume de travail supplémentaire demandé à l'entreprise générale sans modification de la date de livraison, l'Organisation a négocié le montant des pénalités dues par l'entreprise générale.
49. La direction a aussi indiqué qu'il restait des fonds à dépenser au titre du budget approuvé. Une provision de 4,6 millions de francs suisses était aussi disponible pour les imprévus. Des dépenses supplémentaires étaient prévues et le solde serait conservé pendant deux années supplémentaires pour les cas d'urgence.
50. En ce qui concerne le financement, un prélèvement final a été effectué en raison des taux d'intérêt avantageux.
51. L'organe a aussi reçu des informations sur les travaux entrepris sur la route de Ferney qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'OMPI, et sur des décisions récentes des autorités locales concernant le périmètre de sécurité externe des bâtiments des organisations internationales à Genève.

#### B. NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

52. L'organe a été informé que le comité de sélection se réunirait la deuxième semaine de décembre en vue de sélectionner les offres reçues. Le contrat devrait être signé avant la fin du mois de janvier 2011, le début de la construction étant prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2011. La durée de la construction devrait être de deux ans.
53. En ce qui concerne le financement du projet, le prêt actuel pour le nouveau bâtiment administratif a été reconduit en vue d'incorporer le projet relatif à la salle de conférence, aux mêmes modalités et conditions.
54. L'organe a de nouveau remercié l'équipe chargée des projets de nouvelles constructions pour sa coopération constructive, ouverte et transparente durant les cinq dernières années, et l'a félicitée pour la gestion des projets et l'achèvement du nouveau bâtiment administratif.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**

55. Les membres de l'organe ont été heureux de rencontrer une nouvelle fois, à leur dernière réunion, le vérificateur externe des comptes, M. Kurt Grüter, directeur du Contrôle fédéral des finances de la Confédération.
56. Durant un échange de vues, l'organe a souligné ses principales préoccupations en suspens : la faiblesse des contrôles internes à l'OMPI; le fonctionnement de la Division de l'audit et de la supervision internes, notamment en ce qui concerne les enquêtes, la dotation en personnel, l'absence de projets d'audit de la direction et le passage de pouvoir à un nouveau directeur; ainsi que le maintien de la pertinence de l'OMPI sur un marché international de la propriété intellectuelle en pleine évolution.
57. En ce qui concerne la passation des informations et des dossiers au nouveau vérificateur externe des comptes, M. Grüter a confirmé que la planification était en cours et qu'elle serait effectuée dans le respect des normes internationales.

58. L'organe a saisi cette possibilité pour faire part de son opinion selon laquelle les comités d'audit du système des Nations Unies tireraient avantage à être informés des délibérations du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies. Le président de l'organe s'était mis en rapport avec le secrétaire de ce groupe début 2010 mais n'avait pas encore reçu de réponse. M. Grüter, en sa qualité de membre du groupe, pourrait porter cette suggestion à son attention.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE JURY DE SELECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE**

59. L'organe a informé le jury de sélection des mesures prises pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il participe à la sélection des nouveaux membres de l'OCIS à compter de février 2011 (voir les paragraphes 10 à 19, sous le point 3 de l'ordre du jour).
60. L'OCIS a fourni au jury de sélection deux grilles d'évaluation des candidats, en fonction de leur score global (tableau n° 1) et par compétences (tableau n° 2). Il a en outre donné des explications supplémentaires aux membres du jury sur la procédure.
61. L'OCIS a dit au jury de sélection qu'il souhaiterait être informé des résultats de la procédure en temps utile.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LES REPRESENTANTS D'ÉTATS MEMBRES**

62. La liste des participants figure dans l'annexe III.
63. L'organe s'est félicité de la décision des États membres d'officialiser les séances d'information entre l'organe et les États membres à l'issue de chacune de ses réunions (document WO/GA/39/13).
64. L'organe a rappelé aux représentants des États membres les travaux qu'il avait accomplis depuis sa création ainsi que le fait qu'il avait dû travailler dans un contexte difficile pour l'Organisation. En outre, au moment de sa création, personne, y compris les membres de l'organe eux-mêmes, les États membres et la direction, ne savait exactement comment l'organe fonctionnerait concrètement.
65. Les membres de l'OCIS ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur les questions relatives au Comité d'audit (document WO/GA/39/13), approuvé à la fois par le PBC et l'Assemblée générale, et notamment la décision de poursuivre les délibérations sur les recommandations formulées par l'organe, en particulier celles figurant dans son rapport d'évaluation d'août 2009 (document WO/GA/38/2). L'organe continue de défendre toutes les recommandations figurant dans ce rapport, notamment celles relatives à la gestion de l'Organisation.
66. Les représentants des États membres ont été informés des mesures prises par l'organe pour faciliter la procédure de sélection des membres de l'OCIS, comme il avait été chargé de le faire par l'Assemblée générale à la suite du rapport du Groupe de travail sur les questions relatives au Comité d'audit (document WO/GA/39/13).

67. L'organe a indiqué aux représentants que, à la fin de ses cinq années de mandat, ses principales préoccupations étaient les suivantes :
- la localisation statutaire de l'OCIS à l'intérieur de la structure institutionnelle de l'OMPI<sup>13</sup>;
  - le fonctionnement de la Division de l'audit et de la supervision internes en général et des contrôles internes dans leur ensemble;
  - la question des enquêtes, qui reste sensible et appelle une attention;
  - les postes de haut niveau vacants au sein de la Division de l'audit et de la supervision internes, qu'il conviendrait de pourvoir sans délai;
  - le passage de pouvoir à un nouveau directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes (l'organe a fait mention de sa recommandation selon laquelle la mise au concours devrait être annoncée dès que possible afin que le nouveau directeur soit nommé suffisamment de temps avant le départ de l'ancien);
  - l'absence de projets d'audits de la direction, bien qu'ils soient prévus dans le mandat de la Division de l'audit et de la supervision internes;
  - le programme de réorientation stratégique, qui semble toujours en être au stade conceptuel, et dont la mise en œuvre peut être entravée par l'absence de personnel qualifié;
  - le peu d'importance généralement attaché, de l'avis de l'organe, par l'ensemble du personnel, mis à part l'Équipe de la haute direction, aux risques auxquels l'Organisation fait face;
  - les faiblesses au sein du Département de la gestion des ressources humaines;
  - l'évaluation des performances et la responsabilisation du personnel, domaine où peu de progrès ont été accomplis depuis le rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes" (JIU/REP/2005/1); et,
  - la communication au sein de l'Organisation.
68. L'organe a déclaré qu'il avait essayé d'être efficace, même pendant la difficile période de transition pour l'Organisation. Toutefois, il estime que le nombre de recommandations non encore mises en œuvre est très décevant et constitue une question qui devrait continuer à être traitée par l'OCIS dans sa nouvelle composition.
69. Des délibérations approfondies sur la gestion des risques ont suivi. De l'avis de l'organe, les prochains membres de l'OCIS devront travailler en collaboration avec l'Équipe de la haute direction et les États membres à l'identification et à l'atténuation des risques importants. Il est essentiel de comprendre les risques auxquels l'OMPI fait face à un niveau stratégique. L'absence de système de gestion des risques au niveau de l'Organisation constitue un risque en soi étant donné que le personnel dans son ensemble, voire les États membres, peuvent ne pas être en mesure d'apprécier pleinement les risques stratégiques auxquels fait face l'Organisation.
70. Répondant à une question posée par un représentant, l'organe a déclaré qu'il reconnaissait l'existence de plusieurs initiatives positives, au nombre desquelles la réussite du projet de nouvelle construction, l'établissement d'une équipe de haute direction solide, la création d'un secteur administration et gestion unifié, le programme de cessation volontaire de service, le programme de réorientation stratégique et la communication avec l'extérieur.

---

<sup>13</sup> Paragraphe 36 du document WO/GA/38/2.

71. L'organe a aussi rappelé sa recommandation au PBC et à l'Assemblée générale concernant un examen coordonné et indépendant de la Charte de l'audit interne et du mandat du vérificateur externe des comptes et de l'OCIS pendant le premier semestre 2012, dont les résultats seraient soumis au PBC et à l'Assemblée générale à l'automne de la même année; cette question devrait par conséquent être inscrite à l'ordre du jour de l'OCIS dans sa nouvelle composition.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

72. L'organe a recensé des éléments à incorporer dans un programme de formation et d'information à l'intention des nouveaux membres de l'OCIS afin de leur permettre d'être opérationnels le plus tôt possible et d'assurer la continuité des travaux de l'organe :
- a) présentation de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, de son mandat, de ses procédures et de sa structure, et notamment de ses fonctions en tant qu'organe consultatif indépendant extérieur;
  - b) présentation de la structure de supervision au sein de l'OMPI et de la relation triangulaire entre l'auditeur interne, le vérificateur externe des comptes et l'OCIS;
  - c) présentation de la structure de supervision au niveau du système des Nations Unies, en particulier le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) et le Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies, et au sein d'autres organisations du système, dont les comités d'audit;
  - d) présentation de la gouvernance à l'OMPI, en particulier : assemblées de l'OMPI, Assemblée générale, PBC et Comité de coordination, groupes géographiques et interaction entre l'OCIS et les États membres, dont le Groupe de travail du PBC sur les questions relatives au Comité d'audit;
  - e) relations entre l'OCIS et le Secrétariat, l'assistance fournie, la question en suspens de l'assistance pratique, la soumission des documents et les rapports de l'OCIS après chaque réunion;
  - f) principales recommandations figurant dans le rapport d'évaluation de l'organe (document WO/GA/38/2);
  - g) recommandations formulées par l'organe au cours des cinq dernières années, désormais facilement consultables au moyen de sa propre base de données, et recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre;
  - h) mise en place du système de reddition de comptes pour les gestionnaires aux fins de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, selon l'approche "appliquer ou expliquer";
73. Les membres sortants de l'organe se sont déclarés convaincus que les deux membres restants, nommés en qualité d'experts et qui continueront à siéger au sein de l'organe en 2012, sauraient transmettre aux nouveaux membres de l'OCIS les messages susmentionnés ainsi que les documents de fond y relatifs, probablement dans le cadre d'une séance de formation initiale prévue en février 2010.

[L'annexe I suit]



---

WO/IAOC/19/1  
ORIGINAL : ANGLAIS  
DATE : 25 NOVEMBRE 2010

## **Comité d'audit de l'OMPI**

**Dix-neuvième réunion<sup>14</sup>**

**Genève, 25 novembre – 3 décembre 2010**

### **ORDRE DU JOUR**

*adopté par le Comité d'audit*

1. Séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procédure de sélection des membres l'Organe consultatif indépendant de surveillance
4. Programme de réorientation stratégique
5. Contrôles internes
6. Projets de nouvelles constructions
7. Réunion avec le vérificateur externe des comptes

---

<sup>14</sup> Les 18 premières réunions de l'organe ont eu lieu sous son ancien intitulé, à savoir "Comité d'audit".

8. Réunion avec le jury de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance
9. Réunion avec les représentants d'États membres
10. Divers

[L'annexe II suit]

## Liste des documents

### Point 2 : adoption de l'ordre du jour

Document WO/IAOC/19/1 Prov.1, daté du 18 novembre 2010

### Point 3 : procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance

Grille d'évaluation approuvée par les États membres le 15 novembre 2010

"Notes explicatives" pour la grille d'évaluation, approuvées par les États membres le 15 novembre 2010

Document WO/GA/39/13 intitulé "Rapport du Groupe de travail sur les questions relatives au Comité d'audit"

Extraits du projet de rapport de l'Assemblée générale relatifs au "Rapport du Groupe de travail sur les questions relatives au Comité d'audit", dont l'annexe intitulée "Délais" établie par le Comité d'audit

### Point 4 : programme de réorientation stratégique

"Rapport sur l'état d'avancement du programme de réorientation stratégique à l'intention du Comité d'audit de l'OMPI – novembre 2010", soumis le 26 novembre 2010 et distribué aux membres de l'OCIS le 29 novembre 2010

Document intitulé "Use and Deployment of Posts Vacated through the Voluntary Separation Program" (Utilisation et répartition des postes devenus vacants à la suite du programme de cessation volontaire de service), soumis le 25 novembre 2010 et distribué aux membres de l'OCIS le 29 novembre 2010

Exposé PowerPoint intitulé "Progress on the Strategic Realignment Program. December 2010" (État d'avancement de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique. Décembre 2010), présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### Point 5 : Contrôles internes

#### A. Suivi des recommandations relatives à la supervision

Mémoire adressé par M. Treen au directeur général, daté du 24 novembre 2010, intitulé "Recommandations relatives à la supervision – mise à jour, novembre 2010", avec les pièces jointes suivantes :

- Recommandations relatives à la supervision – statistiques, novembre 2010,
- Recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre – extrait, novembre 2010

Liste de recommandations non encore mises en œuvre émanant de l'Organe consultatif indépendant de surveillance

Feuille Excel intitulée "List of IAOC Oversight Recommendations" (Liste de recommandations relatives à la supervision émanant de l'OCIS)

**B. Enquêtes**

Manuel de procédure en matière d'enquêtes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 2 août 2010

Politique en matière d'enquêtes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 2 août 2010

**C. Rapports d'audit interne reportés des dix-septième et seizième réunions du Comité d'audit**

*Reporté des dix-septième et seizième réunions du Comité d'audit :*

Document IA/04/2009 intitulé "Rapport d'audit final sur le processus de création de recettes au titre du PCT", avec mémorandum d'accompagnement adressé par M. Treen au directeur général, tous les deux datés du 4 novembre 2009 (première diffusion : quinzième réunion du Comité d'audit); et

*Reporté des dix-septième et seizième réunions du Comité d'audit :*

Document IA/06/2009 intitulé "Rapport d'audit final sur le processus de création de recettes au titre des systèmes de Madrid et de La Haye", avec mémorandum d'accompagnement adressé par M. Treen au directeur général, tous les deux datés du 21 décembre 2009.

**D. Documents soumis depuis la dix-septième réunion du Comité d'audit**

Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes (de juillet 2009 à juin 2010) sur les recommandations des vérificateurs externes des comptes, daté du 20 juillet 2010

Mémorandum adressé par M. Treen au directeur général, daté du 23 novembre 2010, intitulé "Planification révisée de l'audit interne pour l'exercice biennal 2010-2011"

Rapport d'audit interne sur la trésorerie et la gestion de trésorerie (document IA/06/2010), daté du 25 novembre 2010

Rapport d'audit interne final sur la création de recettes concernant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (document IA/02/2010), daté du 17 août 2010

Rapport d'audit final sur l'examen de la question des consultants recrutés sur le plan local (document IA/05/2010), daté du 20 septembre 2010

**Point 6 : Projets de nouvelles constructions**

Rapport final d'audit sur l'examen des registres des risques de l'OMPI pour les projets de constructions (document IA/04/2010), daté du 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Point 7 : Réunion avec le vérificateur externe des comptes**

Rapport du vérificateur externe des comptes intitulé "Audit du bilan d'ouverture 2010, suite au retraitement selon les normes IPSAS", daté du 27 octobre 2010 (aussi disponible en anglais)

\*\_\*\_\*\_\*

**Autres documents**

Assemblées 2010 de l'OMPI

Extraits des rapports de l'Assemblée générale et des assemblées où est mentionné l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Document WO/GA/39/5 intitulé : "Rapport de synthèse annuel du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes" et extraits connexes du projet de rapport de l'Assemblée générale.

[L'annexe III suit]

**Réunion avec des représentants d'États membres de l'OMPI  
3 décembre 2010**

**Liste des participants**

ANGOLA

Makiese KINKELA AUGUSTO, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Jean DE LANNOY, Second Secretary, Permanent Mission, Belgium

ALLEMAGNE/GERMANY

Heinjörg HERRMANN, Counselor, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

José Ramón LÓPEZ, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Grega KUMER, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Miguel Ángel VECINO QUINTANA, Counselor, Permanent Mission, Geneva

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Ms.), Senior Legal Advisor, Swiss Federal Institute of Intellectual Property, Berne

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Nathaniel WAPSHERE, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Douglas M. GRIFFITHS, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Todd REVES, Intellectual Property Attaché, Economic Section, Permanent Mission, Geneva

[Fin de l'annexe III et du document]